



Commune de Genolier

Conseil communal

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2023

=====

La Présidente Carine Maeder ouvre la séance à 20h10.

Elle salue la présence des membres de la Municipalité, des membres du Conseil communal, de la représentante de la presse, Mme Marie-Christine Fert, du représentant du bureau d'ingénieur Schenk, M. Dos Santos, du public et déclare ouverte cette séance du Conseil communal de Genolier.

1. Appel

Lors de l'appel, sur 45 Conseillers, 35 membres sont présents, 10 sont excusés : Christian Bochet, Charline Daujat, Noémie Dunand, Maxime Dunand, Benoît Falleur, Piero Fonzo, Christophe Pidoux, Gérard Sollberger, Peter Zaugg et Pierre-Alain Zufferey.

Le quorum est atteint, chaque membre a été convoqué dans le délai prévu. Le Conseil peut donc valablement siéger.

Madame la Présidente annonce qu'une demande de modification de l'ordre du jour est souhaitée par M. le Syndic, André Darmon pour traiter le préavis 28/2023 en point 6 et porter le dépôt du préavis 26/2023 en point 8.

Après votation, la demande est acceptée à l'unanimité.

Madame la présidente rappelle que Mme Vanderschueren et M. Cuenoud n'auront pas la possibilité de voter avant leur assermentation.

2. Approbation du PV de la séance du 8 décembre 2022

Aucune remarque n'étant parvenue au bureau dans les 3 jours qui précèdent la séance du Conseil communal, le procès-verbal peut être soumis au vote.

Au vote le procès-verbal est accepté avec 3 abstentions.

La présidente clôt ce point de l'ordre du jour en remerciant la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

3. Assermentations de Monsieur Richard Cuenoud et de Madame Séverine Vanderschueren

Suite à la démission de Monsieur Peter Payne, Monsieur Richard Cuenoud, figurant en tête de liste des « viennent ensuite » et suite à la démission de Madame Danièle Felley, Madame Séverine Vanderschueren, figurant en position suivante, sont assermentés par la Présidente.

4. Communications de la Présidente du Conseil communal

Madame Carine Maeder annonce les points suivants :

- Suite à la démission de Mme Danièle Felley, un poste est à repourvoir à la Commission de l'administration générale. Les personnes intéressées peuvent déjà s'annoncer auprès de la secrétaire.
- Mme Jessica Villat démissionne de son poste de membre du Conseil intercommunal du groupement forestier de la Colline. Son poste est également à repourvoir. En raison de la prochaine séance du Conseil intercommunal de la Colline qui aura lieu 2 mai, les

personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de la secrétaire avant cette date.

- M. Beuchat avait demandé si les amendements pouvaient être transmis à l'avance. Suite à la discussion avec M. le Préfet, il en ressort que ceci ne peut être rendu obligatoire, mais la Présidente le recommande et précise que pour des questions d'organisation et d'efficacité, le Bureau serait ravi de les recevoir à l'avance.
- M. Rochat avait demandé d'analyser le programme de gestion de documents WEDO. Nous avons participé à une démonstration, reçu des explications ainsi qu'une offre. Nous sommes arrivés à la conclusion que nous n'en aurions pas un réel intérêt et que l'offre était trop chère. Nous avons donc refusé cette offre.
- Suite à la demande de M. Bondallaz, nous avons mis des carafes d'eau ainsi que des verres sur les tables, en lieu et place des bouteilles en PET et des gobelets en plastique.

5. Communications municipales

Monsieur le Municipal Gérald Girardet

Chèvrerie

Malgré plusieurs relances à la Commune d'Arzier-le Muids concernant les 2 parcelles non construites qu'ils ont décidé de mettre en zone agricole dans le cadre de leur PACOM, décision à laquelle nous avons fait opposition, nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour. L'affaire est toujours à suivre...

Le projet d'ascenseur du Collège le Montant.

Le devis, suite à l'étude du projet nous a été remis et le préavis s'y rapportant est déposé aujourd'hui. Son examen est prévu pour la prochaine séance du Conseil communal du 15 juin, les Commissions devant encore se prononcer d'ici là.

Bâtiment Source Vive, Rue de la Gare 10

Je laisserai M. le Syndic vous donner les détails concernant l'étude du remplacement des panneaux thermiques et de la possible installation sur toute la toiture de panneaux photovoltaïques.

La Colline

Suite à la démission de Mme Villat du C.I. de La Colline, les candidats pour la remplacer sont priés de bien vouloir s'annoncer auprès de la Présidente du Conseil Communal dès que possible mais avant le 15 avril car la prochaine assemblée générale de la Colline est agendée pour le 2 mai 2023.

Madame la Municipale Evelyne Roth

- Le canton a transmis une décision positive d'octroi d'une subvention de fr. 12'500.-, pour le PECC (Plan Energie et Climat Communal), répartie sur quatre ans, ce qui représente environ la moitié du montant concerné.
- La brocante pourrait avoir lieu le 1^{er} octobre 2023. Une assemblée destinée à tous les habitants de Genolier intéressés à s'investir dans l'organisation de la manifestation aura lieu le 28 mars, à 18h30.
- La prochaine assemblée paroissiale, ouverte à toutes et à tous aura lieu à l'issue du culte, le dimanche 26 mars 2023, à 10h45.
- La fête cantonale vaudoise de lutte aura lieu les 13 et 14 mai, à Genolier.
- L'application CommuneApp est en fonction. Une petite démonstration sera faite pour les intéressés, à la fin du Conseil.

Monsieur le Municipal Jean Zucchello**1. EAU SOUS PRESSION (ESP) :**

Projet d'exploitation de la nappe inférieure de la Cézille : la mise en route du chantier de prospection est à l'arrêt : le traitement des deux oppositions non encore retirées est dans les mains du canton.

Station de traitement du Montant (SIDEMO) : l'eau qui transite à travers notre station de traitement (je rappelle qu'elle date de 2002 !) provoque quelque vieillissement et usure et nous oblige cette année à envisager le remplacement des générateurs d'ozone et du charbon actif ainsi que diverses améliorations bien détaillées dans le Préavis dont l'examen est à l'OJ du Conseil Communal de ce soir.

Mise à jour du PDDE (2001), nouveau captage, délimitation de nos zones de protection des sources et doublement de notre réservoir du Bas des Côtes : tous ces objets sont liés et risquent bien de se réveiller avec le printemps qui approche !
Par conséquent, avec l'aide d'un bureau d'ingénieurs, nous nous y attelons ...

Consommation d'eau 2022 : à chaque ménage a été adressée fin janvier la facture habituelle de l'eau et de l'épuration. Après une analyse un peu plus poussée des consommations de nos concitoyens, à ceux qui n'ont ostensiblement pas respecté les restrictions édictées par les autorités, il est apparu utile à la Municipalité de le leur signifier poliment et personnellement, de manière constructive. Les quelques réactions reçues se catégorisent majoritairement du côté des remerciements.

Il est inutile de vous cacher qu'avec l'hiver que nous avons eu, l'année 2023 sera très certainement difficile pour l'arrosage !

Une visite de nos ressources en eau (Bas des Côtes avec ses captages et son réservoir, source du Montant et la station de traitement) a été organisée pour la COMEAUX la semaine dernière, avec un de nos concessionnaires. Je salue l'intérêt suscité :

2. FINANCES :

Avec notre boursière en charge, Mme Irina Ravalimanana, nous sommes sur le point de boucler les Comptes 2022 : le résultat provisoire est mauvais comme prévu par le budget ! Cela dépendra du calcul et du retour sur notre participation 2022 par trop excessive, aux factures cantonales (Péréquation, Cohésion sociale et Police).

3. CHAUFFAGE À DISTANCE :

La saison de chauffe se passe bien, malgré quelques soucis du côté des chaudières à plaquettes. Elle est un peu en-dessous des prévisions au niveau de la vente d'énergie, essentiellement à cause d'un hiver en moyenne assez doux.

La nouvelle chaudière à pellets, dont le local sera inauguré la semaine prochaine, nous a déjà bien rendu service pour ne brûler que très peu de mazout : le Dieu « Climat » nous est reconnaissant, mais à quel prix ?

Monsieur le Municipal Pascal Colombo**Immeuble rue de la Gare 5 :**

L'immeuble principal sera totalement vide dès la fin avril. Dès le mois de mai, 3 architectes seront mandatés pour proposer des projets de valorisation de ce bâtiment. Un appartement supplémentaire pourrait même être créé. Un préavis pour un crédit d'étude sera présenté au prochain Conseil et par la suite, un deuxième préavis pour les travaux.

Lors de l'acquisition du bâtiment, le préavis prévoyait un montant de fr. 300'000.- pour les travaux urgents, mais contrairement à ce qui était imaginé, les locataires sont partis rapidement. De ce fait, seuls fr. 30'000.- ont été utilisés.

Le loyer de l'exploitation commerciale a pu être augmenté de 40%. Cela permettra de couvrir en partie le manque à gagner des appartements désormais vides.

Terrain du 1^{er} Août :

Une étude de faisabilité sur cette parcelle a été faite. La surface exploitable s'élève à un peu plus de 2'000 m². La vision actuelle de la Municipalité serait de faire, en plus, un bâtiment mixte comprenant un EMS et une crèche. Cette mixité d'âges est intéressante d'autant plus qu'il y a une réelle demande dans les deux domaines. Un préavis pour un crédit d'étude sera présenté. Ce projet pourra être mené soit par la Commune, de préférence ou soit par un tiers pour en faire une association publique privée. Cela dépendra du coût du projet.

Cimetière :

Les travaux sont pratiquement terminés. Il manque encore quelques plantations de buissons et la fontaine qui devrait être livrée le mois prochain.

Aire de jeux :

Les travaux ont commencé, d'abord pour implanter les trois nouveaux jeux, ensuite pour poser une bande synthétique sur le terrain de foot pour installer les buts et finalement pour rénover le terrain multisport.

Réseau eaux claires – eaux usées :

Deux présentations ont été faites à des propriétaires privés. Le retour des conventions est très bon, pratiquement tout le monde a accepté. Il y aura une nouvelle présentation le 30 mars.

Monsieur le Syndic André Darmon

Journée d'arrachage des lauriers :

Cette année, cette journée proposée aux habitants de Genolier se déroulera le vendredi 21 avril, le long de l'Oujon. Elle sera dirigée et accompagnée par le groupement forestier ainsi que par Mme Charline Daujat. Des infos seront publiées dans l'appli et dans le Genolier Info.

Inauguration de la chaufferie :

Elle aura lieu le 23 mars à 16h30. Ce sera l'occasion de remercier les entreprises qui ont œuvré à ce projet. Les Commissions des bâtiments et des finances ont été invitées, les personnes concernées sont priées de bien vouloir s'annoncer pour une question d'organisation. Les Conseillères et Conseillers communaux intéressés sont également invités.

Bâtiment rue de la Gare 10 :

Une étude sur la pose de panneaux photovoltaïques est en cours. Une étude pour le remplacement des huit panneaux thermiques est également en cours ; un des panneaux est cassé et la série de droite est défectueuse. Cela aura évidemment un coût : échafaudages, ferblanterie, entreprises etc... Des chiffres plus précis seront bientôt présentés.

Trottoirs :

Le premier projet présenté dans le cadre de cette législature est la réfection de la route de Sus-Châtel, le suivant sera celui du trottoir de la route du Muids et ensuite, celui du trottoir de la route de Duillier pour la desserte de l'arrêt de bus Mimorey. Un projet de liaison entre Genolier et Givrins, pour une circulation à pied ou en vélo en toute sécurité viendra également par la suite.

Eau :

La Municipalité aimerait garantir un approvisionnement supérieur à celui de l'année passée, par rapport à la SAPAN. Mais avec les oppositions encore non levées sur la nappe phréatique de la Cézille, il n'est pas certain que ce projet soit réalisable cette année.

PC :

Il y a un nouveau commandant

Biodiversité :

Le Parc Jura vaudois a fait une étude sur les espaces verts de la Commune. Ils ont fait des recommandations qui seront communiquées ultérieurement. Elles concernent des plantations d'arbres, une gestion extensive des bords de routes, des poses de nichoirs etc...

Bois de Chênes :

Des arbres sont tombés pendant la période de grande bise de ces jours passés. Une étude pour sécuriser les chemins balisés de la réserve intégrale et scientifique avait été faite, mais finalement il a été décidé de ne pas entretenir ces sentiers-là, donc en cas d'intempéries, il vaut mieux ne pas s'aventurer dans la réserve. Par contre, les chemins autour seront sécurisés. Pour la petite histoire, un marquage avait été fait pour abattre des arbres dangereux. Suite à la forte bise, à un endroit, l'arbre marqué est resté debout alors que les trois autres autour sont tombés ! Comme quoi, finalement, on ne peut pas tout faire juste. Nous préférons donc laisser faire la nature. Un avis de droit dit que de se prendre une branche en forêt est un aléa de la vie contre lequel on ne peut pas se prémunir.

Monsieur Darmon remercie ses collègues municipaux pour leurs discussions animées et les prises de décisions constructives. Il remercie Madame Virginie Boscardin, secrétaire adjointe, qui est venue assister à la séance de ce soir et Madame Anne-Chantal Borloz, au contrôle des habitants qui accueille les habitants du village d'une manière très sympathique et très agréable, selon plusieurs commentaires reçus en retour.

6. Dépôt et examen du préavis 28/2023

concernant une demande de crédit de CHF 2'216'500.- TTC, pour la réfection et le réaménagement de la route de Châtel

Monsieur le Syndic annonce que Monsieur Julien Dos Santos, du bureau Schenk a été invité ce soir pour de répondre aux questions techniques.

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon et de celles de la Commission des finances par Monsieur Gregory Favre qui proposent de l'accepter. Par contre, le rapport de la Commission des routes & domaines n'est pas lu et ne pourra être considéré. En effet, l'un des membres présents à la séance de Commission n'ayant pas signé le rapport, la majorité des voix requise pour la prise en considération de ce document n'est pas donnée.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 28/2023 :

Monsieur Gregory Favre tient à souligner que le projet proposé au vote ce soir est assez crucial pour le quartier de Sus-Châtel dans lequel il habite. La route conçue pour durer une trentaine d'années en a déjà plus de quarante. En se baladant, il a compté une quinzaine de zones portant chacune un ou plusieurs nids de poules dont le plus grand mesure 1m50. Le marquage au sol s'efface progressivement et la plupart des potelets ont été arrachés, il n'en reste qu'un. Chaque année, l'état de la chaussée se dégrade. Parallèlement à cela, il y a l'impératif de la sécurité. La halte de Sus-Châtel est le point névralgique du quartier. Malgré le nombre important d'écoliers, de collégiens, d'étudiants, de travailleurs, la sécurité a été un peu négligée ces dernières années. Les marquages au sol ne sont ni respectés ni compris par les véhicules qui ne sont pas forcément ceux des habitants du quartier mais des camionnettes de chantier, des assistants à domicile qui circulent

assez vite, se parquent de manière plus ou moins sauvage et mettent la vie des piétons en danger. Il dit avoir rédigé un projet de motion mais qui finalement ferait double usage, car le projet proposé répond complètement aux attentes. Il remercie d'ailleurs la Municipalité pour le sérieux accordé à celui-ci. Il rappelle que ce soir, la possibilité est donnée de réaliser à la fois les travaux d'entretien urgents et un investissement dans la sécurité et la mobilité douce pour les 550 habitants concernés. Il invite donc à considérer sérieusement ce projet et à le soutenir.

Monsieur Sébastien Beuchat pose deux questions : 1/ quelles sont les variantes identifiées pour l'évacuation des eaux de chaussée, est-ce qu'une variante d'infiltration a été envisagée, pour limiter l'impact sur les cours d'eau. 2/ y a-t-il eu une réflexion sur l'accompagnement au niveau paysagé, patrimoine arboré.

Monsieur André Darmon répond qu'une variante d'infiltration par un revêtement poreux a été soumise aux ingénieurs. Malheureusement, le revêtement seul ne suffit pas, il faudrait également que ce qui se trouve dessous soit poreux, mais pour tenir la route, il faut quelque chose de plus robuste. Par rapport aux plantations, il y a deux endroits où cela serait possible dont un en bordure agricole. La personne concernée a été approchée. Il n'est pas exclu que la question soit approfondie. Il n'y a par contre pas énormément d'endroits où cela serait possible.

Monsieur Dos Santos précise que par rapport aux plantations, le domaine public est très restreint. Pour rajouter des plantations, il faudrait empiéter sur les terrains des riverains. Il faudrait également que ceux-ci acceptent !

Monsieur Mathieu Bondallaz partage absolument ce qui a été dit jusqu'à présent mais se rend compte que le projet prend uniquement en compte la partie ouest de Sus-Châtel et pas du tout la route de la Colonie.

Monsieur André Darmon répond qu'effectivement le projet ne prévoit rien pour la route de la Colonie. En faisant le tour avec les ingénieurs, ils ont constaté que cette route était moins abîmée que l'autre. Au niveau sécurité, il y a deux ralentisseurs et un trottoir. Le bas de la route sera refait et un passage pour piétons sera aménagé. L'accès à l'éco-point sera amélioré également.

Monsieur Samuel Schmid habite Sus-Châtel depuis 35 ans et connaît très bien cette route. Il remercie la Municipalité pour leur très bon projet mais aimerait exposer quelques petits détails pour peut-être corriger ou améliorer la situation. Premièrement, en partant du haut, le premier carrefour est problématique. Dans le projet il est question d'une largeur de route de 4m10. A certains endroits la largeur est seulement de 3m86 voire 3m11. Cela signifie que les automobilistes qui viennent d'en bas, arrivent sur 3m11. Il propose d'utiliser le terrain communal qui longe la route pour rajouter quelques 50cm. Deuxièmement, après le passage à niveau, il y a une haie qui se trouve sur le terrain public de la Commune, il faudrait demander au propriétaire de déplacer sa haie selon le règlement. Troisièmement, selon le règlement, les portails devraient se trouver en retrait de 5m. Sur la parcelle 321, le portail se trouve à 2m50. Quatrièmement, il demande ce qui est prévu dans le virage où il y a actuellement une glissière. Cinquièmement, il aimerait savoir ce qui est prévu pour remplacer les potelets qui se comptaient au nombre de 25 au début et dont il n'en reste qu'un et sixièmement il demande comment la neige sera déblayée sur la partie piétonne de 1m50.

Monsieur André Darmon a bien pris note et remercie M. Schmid d'avoir regardé dans le détail. La Municipalité va étudier ce qui pourrait être réalisable au niveau du carrefour sans occasionner trop de coûts supplémentaires. Il a remarqué que les usagers ont tendance à rouler un peu vite sur cette route et rend attentif au fait que tout ce qu'il est possible de faire par rétrécissement pour ralentir, évitera par la suite des travaux et coûts supplémentaires pour ajouter des obstacles. Si la haie est communale, elle pourrait être enlevée. Pour le virage Zaugg, il y aura un îlot de terre végétale. Les piétons passeront derrière celui-ci et seront ainsi protégés. Il n'y aura pas de bordures franchissables à cet endroit.

Monsieur Mathieu Bondallaz a l'impression d'être face à un très beau projet qui englobe un quartier mais qui oublie les 100 mètres le long du chemin de la Colonie. Le revêtement a également une quarantaine d'années, il est peut-être un peu moins abîmé mais il l'est quand même. L'axe est très fréquenté, il se trouve sur un itinéraire pédestre, cela signifie que chaque weekend, des dizaines de personnes l'utilisent à pied ou en vélo. Le trottoir est très étroit il ne permet pas un passage à deux. Les chaises roulantes empruntent la route. Le problème est le même pour les poussettes. Le trottoir est uniquement utilisé par des personnes seules. Il pense que cela fait beaucoup d'arguments et trouve dommage que le projet n'aille pas jusqu'au bout.

Monsieur André Darmon rejoint tout à fait M. Bondallaz mais dit que c'est la première fois qu'on lui parle de la route de la Colonie et qu'il n'a jamais eu de demandes spécifiques à ce sujet. Dans le fond, il trouve que M. Bondallaz a raison. Les techniques de construction d'alors étaient plus des cheminements piétonniers que des trottoirs. Il admet que s'il avait eu des demandes il aurait pu les inclure dans le projet. Il ne veut pas s'engager ce soir, car il faut voter sur le préavis proposé mais il est encore possible d'analyser les plus-values, puisque l'entreprise est sur place, d'étudier, de chiffrer et de présenter les résultats au mois de juin.

Madame Chloé Barthelemy trouve que les trottoirs franchissables de la route de la gare sont très dangereux car les voitures roulent dessus, à grande vitesse parfois.

Monsieur Dos Santos rappelle que le projet est régi par des normes qui obligent de garder un gabarit routier pour permettre le croisement de deux véhicules lourds. Le croisement de deux véhicules lourds se fait par le biais d'un trottoir franchissable, car il n'est pas possible de croiser sur 4m10. Avec une largeur 5m60, il est possible d'effectuer ce croisement.

Madame Chloé Barthelemy pense alors que si l'on faisait un trottoir plus étroit mais plus haut et non franchissable, les normes seraient respectées.

Monsieur Dos Santos répond qu'un trottoir de 1m20 de large serait refusé par le canton. Il faut au minimum 1m50, voire 1m80.

Madame Chloé Barthelemy demande où est l'amélioration de la sécurité si les voitures peuvent rouler sur les trottoirs

Monsieur Dos Santos répond que pour la sécurité, des potelets seront ajoutés tous les 50m pour empêcher les véhicules de rouler tout le long sur le trottoir.

Madame Chloé Barthelemy estime que le but est que les gens soient en sécurité et que dans ce projet, le but n'est pas atteint. Elle poursuit en disant que dans un projet de 2mio, il faut que le but soit atteint.

Monsieur André Darmon rajoute que ce trottoir sera du même revêtement que celui de la route de la Cézille, il aura une couleur miel. Une différence entre le trottoir et la route se verra clairement, ce qui n'est pas le cas actuellement et de plus des potelets seront posés. Il pense que cela devrait suffire au niveau sécurité. Il compte également sur les habitants du quartier pour qu'ils adoptent une conduite responsable.

Monsieur Mathieu Bondallaz n'a pas vu de mention de pistes cyclables ou de bandes cyclables dans le projet.

Monsieur Dos Santos répond qu'il n'y a pas la place à moins d'exproprier. Il n'est pas sûr que les riverains soient d'accord.

Monsieur Mathieu Bondallaz revient sur le sujet de l'évacuation des eaux de pluie et s'il a bien compris elles vont dans les canalisations. Il rappelle qu'il existe maintenant des systèmes pour récupérer l'eau soit via la perméabilité soit via des bassins de rétention, pour l'arrosage.

Monsieur Dos Santos répond que pour récupérer l'eau, il faut créer des bassins et qu'il faut de la place à disposition. Il existe des systèmes qui permettent de mettre ces bassins sous la chaussée mais sont très onéreux. De plus, la charge des passages des camions n'est pas garantie et ces eaux récoltées sont potentiellement polluées (huiles, pneus etc...)

Monsieur Nicolas Bolay revient sur le sujet des bandes et pistes cyclables. Il explique que le canton a marqué énormément de routes pendant la période Covid, pour augmenter la mobilité douce. Aujourd'hui la majorité des tronçons sont mis aux normes en élargissant les routes et en expropriant des parties de terrains agricoles pour que les pistes cyclables soient aux normes de sécurité. À Sus-Châtel il faudrait élargir la route de 1m50 sur les terrains des riverains.

Monsieur David Vez demande s'il y a eu une comparaison de prix entre un revêtement phono-absorbant et un enrobé traditionnel, car il a de la peine à comprendre les raisons d'un revêtement phono-absorbant dans une zone à 30km/h.

Monsieur Dos Santos confirme d'abord que le revêtement est phono-absorbant. Il conçoit qu'il s'agit d'une zone à 30, mais il y a beaucoup de gros véhicules avec de grandes roues qui circulent et dans ce cas, ce revêtement a tout son sens. Il s'agit d'un phono-absorbant costaud, comme celui utilisé dans les giratoires et qui a une durée de vie de 15 à 20 ans. C'est le même revêtement qu'à la place du village. Ce revêtement demande un entretien régulier par aspiration, tous les deux ans. La différence de prix était de moins de 10%.

Madame Jessica Villat demande s'il était possible à l'avenir de penser à ne pas faire les cheminements piétonniers le long des routes, mais à l'écart. Le résultat serait bien meilleur au niveau sécurité.

Monsieur André Darmon rappelle que le prix du terrain est très élevé. Les seules parcelles libres aujourd'hui sont des terrains agricoles. Il pense que les agriculteurs ne seraient pas d'accord que l'on empiète sur leurs terrains pour des passages piétonniers. Il trouve par contre que la remarque est très pertinente.

Monsieur Eric Bocquet aimerait avoir une idée du budget nécessaire pour rajouter les 100m de réfection de la route de la Colonie.

Monsieur André Darmon répond qu'il ne peut absolument pas chiffrer à cet instant. Une étude doit être faite.

Monsieur Olivier Rochat demande ce qui a été prévu pour la gestion du trafic pendant les travaux.

Monsieur André Darmon répond que le passage sera garanti sauf pendant 48 heures lors de la pose de l'enrobé ou il sera demandé de laisser les voitures au parking de la Colonie. Le passage du haut, par la forêt pourrait éventuellement être utilisé, mais cela demande encore des discussions avec la Commune de Givrins.

Madame Chloé Barthelemy a entendu qu'il y avait eu un mort sur le trottoir à la croisée de Sus-Châtel.

On lui répond que c'était sur l'ancien trottoir avant les travaux de réfection de la route de la Gare.

Madame Carine Maeder aimerait intervenir. Elle cède la présidence à Mme Barthelemy, jusqu'au vote.

Elle rebondit encore une fois sur la route de la Colonie. Elle se demande pourquoi et trouve dommage que cette route n'ait pas été prise en considération car finalement, elle est aussi défectueuse et comporte des nids de poules. Le trottoir ne va pas tout le long de la route. Entre les rails et la forêt, il n'y a ni trottoir, ni marquage. Elle précise que la Colonie est un lieu de séjour pour les personnes à mobilité réduite et sur le trottoir actuel, il n'y a pas la place pour circuler avec des

chaises roulantes ou des poussettes. Ces usagers doivent emprunter la route. Elle pense que la route de la Colonie a les mêmes problèmes que la route de Châtel. Elle est très satisfaite du projet mais trouve qu'il y a aussi des besoins sur la route de la Colonie et qu'il faudrait profiter de cette machine en mouvement pour tout refaire. Elle demande que le projet soit complété.

Monsieur André Darmon a pris note des remarques, mais de nouveau, il trouve dommage que pendant les deux années précédentes aucun commentaire n'a été fait à ce sujet. Il propose de voter ce soir le projet présenté et de revenir au mois de juin avec des propositions complémentaires pour la route de la Colonie.

La parole n'étant plus demandée, La vice-présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 28/2023 est accepté par 28 voix, 1 refus et 5 abstentions (la vice-présidente n'a pas voté).

Monsieur André Darmon remercie l'assemblée pour sa confiance ainsi que Monsieur Dos Santos pour sa disponibilité et ses explications.

7. Dépôt du préavis 27/2023

concernant une demande de crédit de CHF 63'500.- TTC, subvention ECA non déduite, pour financer le remplacement de la conduite ESP et l'installation d'une nouvelle BH au chemin de Cordex

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Monsieur Frédéric von der Weid et de celles de la Commission des eaux & égouts par Monsieur Glenn Geissmann, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 27/2023 :

La parole n'étant pas demandée, La présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 27/2023 est accepté à l'unanimité

8. Dépôt du préavis n° 26/2023

concernant une demande de crédit de CHF 610'000.- TTC pour la construction d'un ascenseur pour le bâtiment du Collège 1912, Le Montant

Les documents ont déjà été distribués

9. Dépôt et examen du préavis 31/2023

concernant une demande de crédit de CHF 84'000.- TTC, pour la réalisation de travaux de rénovation de la desserte forestière de la Boucle de l'Oujon

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Monsieur Olivier Rochat, qui proposent de l'accepter. Par contre, le rapport de la Commission des routes & domaines n'est pas lu et ne pourra être considéré. En effet, l'un des membres présents à la séance de Commission n'ayant pas signé le rapport, la majorité des voix requise pour la prise en considération de ce document n'est pas donnée.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 31/2023 :

Monsieur Nicolas Bolay, pour une bonne compréhension, il aimerait une explication au sujet du financement du crédit demandé de fr. 84'000.- et des subventions accordées de fr. 58'800.- Il se demande si comptablement, il ne faudrait pas considérer fr. 25'200.-

Monsieur André Darmon répond que la Municipalité est obligée de faire une demande pour l'entier du crédit au cas où le canton devait ne pas payer le subside pour une raison ou une autre. Il s'agit-là d'une question de sécurité.

La parole n'étant plus demandée, La présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 31/2023 est accepté à l'unanimité

10. Dépôt et examen du préavis 32/2023

concernant une demande de crédit de CHF 357'500.- TTC, pour financer la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Monsieur Eric Bocquet et de celles de la Commission des eaux & égouts par Monsieur Glenn Geissmann, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 32/2023 :

Monsieur Raphaël Macheret ne doute absolument pas du préavis mais demande s'il existe un cahier des charges. Il pose cette question en se référant à un précédent préavis qui concernait le terrain de foot et pour lequel des factures inattendues étaient arrivées en fin de travaux.

Monsieur Jean Zucchello pense que tout le monde a pu sentir dans la rédaction du préavis qu'il y a eu un long travail. Des analyses et des mesures ont été faites pendant une année sur les différentes phases d'eaux troubles de la source du Montant. Il n'y a pas de cahier des charges. Il explique que dans le cadre du SIDEMO et de l'EAUDICI, c'est la Commune administrative de Gland qui a géré les contacts. Il n'y a pas eu de séances entre les trois Communes. Le bureau a été mandaté par les 3 Communes et il a fait son travail de prospection pendant toute l'année 2022 pour arriver aux mesures à prendre. Le cahier des charges était d'améliorer la station, de trouver d'où venaient les problèmes. Il était connu depuis un bon moment que le charbon actif arrivait en fin de vie et qu'il fallait le changer. Il y avait finalement tellement de choses qui semblaient se détériorer les unes après les autres que ce nouveau bureau (car fin 2021, un nouveau bureau a été désigné afin d'obtenir plus de répondant au niveau des mesures à prendre) est arrivé à la conclusion qu'il fallait effectuer tous ces travaux énoncés. En résumé, le cahier des charges était de faire mieux avec ce que l'on avait comme équipement. Le filtre à sable va rester, la cuve du charbon actif également. Pour la colonne d'ozone un crédit avait déjà été demandé il y a 7 ans, car elle était trop petite. Maintenant ce sont les générateurs d'ozone qui ont lâché, après 20 ans... Tout a été spécialement étudié afin de faire tout en même temps et de soumettre un seul préavis.

La parole n'étant plus demandée, La présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 32/2023 est accepté avec une abstention.

11. Dépôt du préavis 33/2023

concernant une demande de crédit de CHF 52'500.- TTC, pour l'achat et le branchement d'un groupe électrogène pour la Place de Rassemblement d'Urgence du Gossan

Monsieur André Darmon demande de corriger le montant sur l'ordre du jour car lors de la rédaction de celui-ci, le montant n'était pas exactement connu. La demande de crédit est de **CHF 49'330.- TTC.**

Les préavis sont distribués

12. Rapport des représentants du conseil communal dans les associations et sociétés

La présidente invite les délégués à présenter leur compte-rendu pour informer le Conseil sur la marche, les activités et décisions des associations et sociétés où le Conseil communal est représenté.

Elle donne la parole aux différents délégués :

Monsieur Geoffrey Geissmann délégué à la délégation du feu **Genolier-Givrins-Trélex**

- Prochaine séance le 3 mai

Monsieur Geoffrey Geissmann membre du **SDIS (Association intercommunal en matière de Défense Incendie & Secours)** :

- Prochaine séance le 4 avril

Monsieur Geoffrey Geissmann délégué auprès du Conseil intercommunal de l'**ORPC Nyon (Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Nyon)** :

- Prochaine séance le 29 mars

La présidente clôt le sujet en remerciant les délégués pour leur participation aux différentes associations et sociétés

13. Divers et propositions individuelles

Madame Carine Maeder a reçu une motion de M. Martin Schläpfer dont le titre est : « Etude de la mobilité multi modale à Genolier »

Monsieur Martin Schläpfer lit sa motion : « *La Commune de Genolier a pour ambition d'améliorer la mobilité de ses habitants tout en réduisant les impacts négatifs sur l'environnement. Afin de répondre à cet enjeu, nous proposons une motion d'engager une nouvelle étude approfondie de la mobilité dans la Commune, y compris des centres d'activités (par ex. clinique de Genolier). Cette étude permettra de mieux comprendre les besoins de déplacements des habitants ainsi que les modes de transports utilisés. Cette étude devra notamment étudier la possibilité de relier les écoles de villages membres de l'EPSGE (Ecoles primaires et secondaires Genolier et environs) de manière sûre, et d'inciter les entreprises à développer des plans de mobilité douce. Cette étude pourra être menée en consultation avec la Commission des routes et domaines* ».

Il poursuit : depuis le début de cette législature, il a entendu beaucoup de conseillers(ères) qui exprimaient des souhaits soit en terme de sécurité, soit en terme de mobilité douce. Au sein des Commissions il a perçu une envie d'avoir une perspective à moyen ou long terme pour ne pas voter au coup par coup et d'avoir un plan de route.

La présidente ouvre la discussion sur la prise en considération de la motion et son renvoi à la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, La présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le renvoi de la motion à la Municipalité est accepté par 32 voix, 1 refus et 1 abstention (la présidente n'a pas voté).

Monsieur Olivier Rochat demande si le bancomat est rattaché au bâtiment, rue de la Gare 5. Alors qu'il constate le nombre de cambriolages de bancomats, il se demande s'il est judicieux de le maintenir dans le village, ou en tout cas à cet emplacement.

Monsieur Pascal Colombo répond que la Commune a peu d'impact sur ce sujet, même si elle est propriétaire des murs. Il s'agit d'un contrat entre la Société propriétaire de la pharmacie et la banque en question. La banque paye un loyer directement à cette Société. Apparemment, il est très fortement utilisé. Cela étant, dans le cadre des travaux, il est possible qu'il y ait des transformations au sein-même de la pharmacie. Peut-être que dans ce contexte, il serait supprimé. Par contre il serait placé ailleurs car sinon l'exploitant enregistrerait une perte de revenu.

Madame Patrizia Webb, concernant le centre de tri, se demande à quoi servent les places créées en-dessous des containers. Elle trouve aberrant de les avoir construites et de ne pas les utiliser, alors que très souvent, par manque de place de parc dans le centre de tri, une file de voitures se crée le long de la route et gêne fortement la circulation.

Monsieur Pascal Colombo répond qu'un projet de modification a été envoyé au voyer cette semaine. Initialement, ces places étaient destinées aux utilisateurs mais n'étaient effectivement pas très pratiques. Une bonne partie des habitants ont tendance à venir à 10h00, à l'ouverture, le samedi matin. Les voitures se mettent en file le long de la route, ce qui n'est pas du tout acceptable, dangereux et relève même d'une infraction. La proposition pour le 1^{er} avril est la suivante : l'entrée actuelle sera fermée. Les gens devront entrer par la sortie actuelle, passer en-dessous des bennes et remonter. Ceci devrait résoudre le problème de la file sur la route. Le croisement sera un peu serré, il faudra être très attentif mais il y aura probablement quelqu'un pendant un certain temps pour diriger les voitures.

Monsieur Daniel Tissot approuve ce projet mais pense que le problème ne sera pas complètement résolu. Il y aura toujours des personnes qui arriveront avant l'ouverture et qui se mettront forcément en file le long de la route. Il annonce un autre problème qui survient après de forts vents. Des déchets provenant du centre de tri finissent dans les champs environnants et ne sont pas ramassés.

Monsieur Pascal Colombo convient que le problème des personnes qui arrivent avant l'ouverture ne sera pas résolu, mais au moins pendant les heures d'ouverture il le sera probablement. Au sujet des déchets qui s'envolent et vont dans les champs, il rappelle que tous les petits plastiques doivent être mis dans des sacs en plastique fermés. D'ailleurs, un grand sac en plastique pour les petits déchets est à disposition devant la benne, ceci afin d'éviter justement qu'ils s'échappent de la benne en cas de forts vents.

Monsieur Daniel Tissot ajoute que le problème vient aussi de la benne à papier et qu'il devrait y avoir moyen de mettre un filet anti-vent.

Monsieur Pascal Colombo garantit que le personnel du centre de tri essaie de faire au mieux, en fermant même une partie de la benne pour équilibrer son contenu. De baisser le couvercle et laisser juste une toute petite ouverture serait peut-être une solution.

Monsieur Cédric Girardet s'excuse, en tant que rapporteur et président de la Commission des routes & domaines de ne pas avoir pu présenter les rapports des préavis 28 et 31 et également de ne pas avoir vérifié que tous les signataires seraient présents ce soir. Il en prend les enseignements nécessaires.

Madame Patrizia Webb a entendu qu'une maintenance devait être faite sur l'enrobage des routes. Elle demande si un budget de maintenance est prévu pour les routes qui ont été refaites il y a quatre ans.

Monsieur André Darmon répond que le montant est au budget mais reconnaît qu'il n'a pas encore été utilisé. Ces travaux de maintenance se feront cette année.

Monsieur Nicolas Bolay informe qu'il est le président de l'organisation des fêtes cantonales de lutte suisse. Cette année, cette manifestation aura lieu à Genolier, les 13 et 14 mai. Le samedi :

championnat des jeunes lutteurs (M18), le soir, dans la salle communale, un repas-concert avec Miss Helvetia et le dimanche, championnat des actifs. Il annonce qu'ils sont encore à la recherche de bénévoles. Un plan pluie et un plan beau temps ont été prévus. À peu près 3'000 personnes sont attendues durant le weekend dont 180 à 200 jeunes et 100 à 140 actifs. Des places de parc ont été prévues.

Madame Patrizia Webb demande quelles sont les deux oppositions sur la station de la Cézille.

Monsieur Jean Zucchello explique que comme toutes les procédures d'une demande de concession, elles sont dans les mains du canton et que ce n'est pas la Commune qui peut les lever. Il a d'ailleurs un peu de peine à comprendre ces oppositions car le projet garantit un certain débit dans le Montant. Ceux qui s'opposent sont les pêcheurs. En 2022, le Montant a été complètement sec. Avec la mise en route de ce projet il y aura plus d'eau dans le Montant, ce qui devrait garantir la survie des poissons. La deuxième opposition est une question de pompe à chaleur. Certaines personnes ont peur de ne plus pouvoir pomper dans le Montant mais pourtant ils pourront pomper plus régulièrement qu'avant. La machine est très lente !

Madame Chloé Barthelemy trouve que l'ouverture du centre de tri, le samedi à 10h, c'est trop tard. Elle trouverait également judicieux d'ouvrir le centre un jour par semaine, le matin. Elle pense ne pas être la seule à le désirer.

Monsieur Pascal Colombo se rappelle que Mme Bathelémy a déjà posé cette question lors d'un précédent Conseil. Sa réponse est la même qu'il avait déjà donnée : Si la question vient que d'une seule personne, il ne peut rien faire. Il a besoin de plusieurs demandes pour pouvoir agir. Il l'invite à faire un petit sondage et à encourager les personnes intéressées à adresser un mail au greffe ou à lui personnellement.

Madame Séverine Vanderschueren rappelle que lors de l'inauguration du centre de tri il a été promis de ne pas augmenter les heures d'ouverture. Pour les riverains, ce centre occasionne beaucoup de désagréments et de nuisances.

Monsieur Pascal Colombo n'était pas au courant de cette promesse et pense alors que cela ne va pas faciliter les choses. Si c'est une demande de la population il faudra le prendre en compte et en discuter. A ce stade il ne peut rien ajouter d'autre.

Madame Evelyne Roth revient sur l'application « CommuneApp ». Un flyer d'explication a été distribué. Elle est téléchargeable depuis hier. L'utilisation est très simple. Les notifications parviendront sur la page d'actualité. Chacun peut également communiquer des informations. Le but est de pouvoir faire passer des informations très rapidement. Cette appli est gratuite.

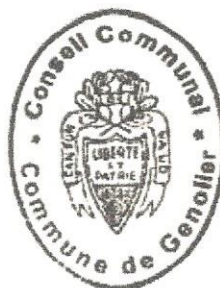
La présidente lève officiellement la séance, les jetons de présence peuvent être distribués, il est 22h35.

La Présidente

Carine Maeder

La secrétaire

Laurence Werlen



Adopté le

15. juin 2023